

**Votre agence**

ARNAULT SAINTVILLE
AGENT GENERAL
3 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE
Tél : 01 48 73 00 40
Mail : nogent-sur-marne@gan.fr
N° Orias : 10058662
Site Orias : www.orias.fr

EDUPARTNERS
66 AV GEORGES CLEMENCEAU
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Vos références

N° client / identifiant internet : 44982412
N° souscripteur : 26289548L
N° contrat : 262895480002

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

EDUPARTNERS

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que vous avez souscrit le contrat GAN MULTIRISQUES ESSENTIEL ci-dessus référencé garantissant les conséquences financières de votre responsabilité civile professionnelle.

Vous exercez la profession : SERVICES ADM COMBINES DE BUREAU HORS PLANIFICATION FINANCIERE ET RH.

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :



N° souscripteur : 26289548L

| GARANTIES | | MONTANTS DE GARANTIE (1) | FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2) |
|------------------------------------|--|---|---|
| Responsabilité civile exploitation | <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels</i> - <i>Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs</i> - <i>Vol du fait des préposés</i> | <p>16 000 000 € tous dommages confondus par année d'assurance</p> <p>1 500 000 € par sinistre</p> <p>46 000 € par sinistre</p> <p>15 000 € par sinistre</p> | <p>Dommages corporels : sans franchise</p> <p>Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 355 € et un maximum de 1 773 €</p> <p>Sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités Etude, Conseils : 549 € - activités des TPE Manufacturières : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 620 € et un maximum de 3 720 € |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Faute inexcusable de l'employeur | <p>3 000 000 € par année d'assurance</p> | <p>sans franchise</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux «Biens confiés» | <p>76 500 € par sinistre</p> | <p>10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 220 € et un maximum de 549 €</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pertes de biens confiés | <p>15 000 € par année d'assurance</p> | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| Responsabilité civile atteintes à l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dommages matériels et immatériels / Préjudices écologiques</i> - <i>Frais de remboursement des mesures conservatoires</i> - <i>Frais d'urgence</i> | <p>765 000 € par année d'assurance</p> <p>300 000 € par sinistre</p> <p>10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre</p> | <p>Dommages corporels : sans franchise</p> <p>Autres dommages : 1 418 €</p> |
|---|--|---|---|





N° souscripteur : 26289548L

| | | | |
|---|---|--|--|
| Responsabilité civile après livraison de produits ou après achèvement de travaux | - Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : | 5 000 000 € par année d'assurance | Dommages corporels : sans franchise |
| | - Dommages matériels et immatériels consécutifs | 2 000 000 € par année d'assurance | Dommages matériels, et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 355 € et un maximum de 1 773 € Sauf activités des TPE Manufacturières : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 620 € et un maximum de 3 720 € |

1) Montants non indexés (2) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice FFB (995,2 au 2ème trimestre 2020) sauf particularités

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

La présente attestation est valable du **01/05/2024** au **30/04/2025** inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à NOGENT SUR MARNE, le 16 mai 2024

Pour Gan Assurances

GAN ASSURANCES - Cabinet Arnaud SAINTVILLE
 3 Grande rue Charles de Gaulle
 94130 NOGENT SUR MARNE - Tél : 01 97 73 06 50
 E-mail : nogent@assurancesgan.fr
 N° ORIAS : 10 058 662

